



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: programme ou plan de formation innovant dans un domaine donné

Type de pratique: bonne pratique

Pays: Bulgarie

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Fourniture de formations aux juges et aux procureurs conjointement avec d'autres professions
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Lorsqu'il s'avère que le travail des juges et des procureurs ne saurait être examiné séparément, puisqu'il peut être lié à toute une série d'autres professions, juridiques ou non, certaines institutions de formation insistent sur la valeur ajoutée d'une formation dispensée à un public combiné.</p> <p>Nous estimons que cette approche est très fructueuse, compte tenu de sa valeur ajoutée pour chaque groupe cible de participants, lesquels peuvent ainsi voir comment un processus donné se déroule du point de vue d'une autre profession. Cela permet à tous les acteurs, qu'ils soient ou non du domaine judiciaire, de comprendre et de mieux connaître l'administration de la justice dans son ensemble.</p> <p>En Bulgarie, une approche combinée générique de la formation est suivie à tous les niveaux dans de nombreux aspects de la formation judiciaire. Les activités de formation ont été élargies afin d'inclure des groupes de formation mixtes, au sein et en dehors du domaine judiciaire; des équipes de formation mixtes; des modèles de formation mixtes; et des formations institutionnelles mixtes, qu'elles relèvent ou non du domaine judiciaire. Les groupes de formation mixtes sont composés de nombreux professionnels et peuvent inclure des juges, des procureurs, des enquêteurs judiciaires, des membres de l'administration judiciaire, des enquêteurs de la police, des employés du ministère de la justice, des juristes de banque, des experts en médias et des journalistes.</p> <p>Cette approche s'est avérée très fructueuse, puisqu'il est utile que</p>

	<p>chaque groupe cible de participants puisse avoir un aperçu du processus du point de vue d'une autre profession. Cela permet à tous les acteurs, qu'ils soient ou non du domaine judiciaire, de comprendre et de mieux connaître l'administration de la justice dans son ensemble.</p>
<p><i>Coordonnées de l'institution</i></p>	<p>Institut national de la justice (<i>National Institute of Justice</i>) (NIJ) 14 EkzarhYossif Str. BG 1301 Sofia Bulgarie Téléphone: + 359 2 9359 100 Fax: + 359 2 9359 101 Courriel: nij@nij.bg Site internet: http://www.nij.bg</p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>Les institutions de formation pourraient souhaiter envisager de transférer le système décrit ci-dessus, qui peut être qualifié de BONNE PRATIQUE, dans certaines circonstances si elles sont habilitées à organiser des activités de formation destinées à d'autres professions que la leur ou en partenariat avec d'autres institutions nationales.</p>

Source: *Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «Lot 1 – Étude sur les meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs»*, réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)